

<http://www.afpen.fr/Nouvel-article,434.html>



UNESCO partenariat avec les ONG

- Vie internationale - UNESCO - ONG - UNESCO -



Date de mise en ligne : mercredi 9 janvier 2013

Copyright © AFPEN - Association Française des Psychologues de
l'Éducation Nationale - Tous droits réservés

Les relations de l'UNESCO avec les ONG sont essentiellement d'ordre intellectuel et moral. Elles prennent différentes formes selon les cas :

• coopération pour l'élaboration de programmes et des stratégies (participation aux sessions de la Conférence générale, à certaines réunions de l'UNESCO et aux conférences périodiques des organisations non gouvernementales.

• Echanges de services et conseils,

• élaboration d'études et d'analyses, coopération pour la mise en oeuvre de programmes de l'UNESCO, Echanges d'informations et de documentation sur les questions d'intérêt commun,

• soutien moral à différents projets sur demande et autorisation expresses.

Outre les relations individuelles, l'UNESCO favorise également la coopération collective des ONG au travers de différents mécanismes :

La Conférence internationale des ONG qui rassemble tous les deux ans l'ensemble des ONG entretenant des relations de partenariat avec l'UNESCO

Le Comité de liaison ONG-UNESCO élu par la Conférence internationale des ONG assure de façon permanente la coordination et la continuité de cette coopération collective depuis le siège de l'UNESCO à Paris. Le Comité de liaison ONG-UNESCO assure également le bon fonctionnement de commissions programmatiques mixtes et de groupes de travail qui sont des outils conjoints ONG /Secrétariat autour des priorités de l'UNESCO

Les consultations collectives thématiques(par exemple la Consultation Collective des ONG sur l'Education Pour Tous, CC-ONG-EPT) organisées régulièrement pour les besoins de la mise en oeuvre des différents programmes de l'UNESCO, quelquefois en marge des grandes conférences internationales tenues sous son égide